



Les services de l'État mobilisés pour garantir la santé de l'ours Micha

M. Poliakov, contraint par arrêté préfectoral à apporter des soins à l'ours Micha, a confié l'animal au zoo refuge La Tanière afin qu'une prise en charge adaptée soit mise en œuvre. Cet établissement a informé ce jour la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) d'une dégradation brutale de l'état de santé de l'animal qui nécessite des investigations complémentaires pour trouver un traitement efficace.

Le docteur-vétérinaire en charge du suivi de Micha ne peut intervenir que sur un animal endormi. Or, Micha supporte très mal l'anesthésie. L'autre alternative est un traitement antibiotique massif non spécifique qui évite de recourir à l'anesthésie.

Si des éléments cliniques devaient attester du besoin de pratiquer une anesthésie, le zoo refuge La Tanière devra obtenir l'autorisation du propriétaire de l'ours. Les services de l'État ont relayé cette demande auprès du propriétaire ce midi. La DDCSPP a proposé au propriétaire de l'accompagner au refuge afin qu'une position commune soit adoptée. Une réunion sur place de l'ensemble des parties se tient cette après-midi au zoo refuge de la Tanière.

La DDCSPP reste très mobilisée pour garantir la santé et le bien être de l'ours Micha.

Annexe : Courrier adressé par le préfet de Loir-et-Cher à M. Violas, fondateur du refuge La Tanière, et à Mme Ollivet-Courtois, docteur vétérinaire de Micha.